

## Formation

# DEVENIR FORMATEUR CERTIFIÉ EN ÉCHAFAUDAGES FIXES (R 408) ET/OU ROULANTS (R 457)

Les échafaudages sont des équipements de travail très répandus dans de nombreux secteurs d'activité. Ils permettent de répondre à un objectif de sécurité lorsqu'il s'agit d'effectuer un travail en hauteur. Mais il existe des risques lors du montage, du démontage ou de l'utilisation, qui peuvent être accrus selon la technicité ou la particularité des matériels. Des obligations et des règles d'utilisation en sécurité sont alors à respecter. La réglementation impose une formation au montage et démontage d'échafaudages de pied ou roulants, afin de satisfaire aux exigences de sécurité. Des formateurs peuvent engager une démarche de certification en échafaudages fixes (R 408) et/ou roulants (R 457). Celle-ci vise à reconnaître leur expérience et leurs compétences, afin de dispenser des formations pour le compte d'entreprises ou d'organismes de formation habilités. Cet article propose un tour d'horizon d'un parcours de certification articulant connaissances techniques, prévention des risques professionnels et pédagogie.

**BECOME A CERTIFIED TRAINER FOR FIXED AND/OR ROLLING SCAFFOLDS –**  
*Scaffolds are work equipment used very commonly in many sectors. Their purpose is to provide safety to workers when they are working at heights. But there are risks involved during the erecting, dismantling and use of scaffolds, which could be heightened by the technical features or the particularity of the materials. There is therefore a need for compliance with obligations and rules for their safe use. Regulations call for training in the erecting and dismantling of fixed and rolling scaffolds in order to meet safety requirements. Trainers can undertake a process for fixed and or rolling scaffold certification. This process aims to recognise their experience and competence so that they can provide training on behalf of companies or authorised training bodies. This article reviews the certification process combining technical knowledge, occupational risk prevention and teaching practices.*

AURÉLIE  
PÉRISSE  
INRS,  
département  
Formation

**Q**u'il soit temporaire ou régulier, le travail en hauteur est une activité à risques. Les chutes de hauteur constituent, toutes branches d'activité confondues, le troisième risque à l'origine d'accidents du travail, et la deuxième cause de décès liés au travail, derrière le risque routier. De nombreux travailleurs sont amenés à utiliser des échafaudages fixes ou roulants. Ces équipements de travail permettent de répondre à un besoin lorsqu'il s'agit de travailler en hauteur.

C'est pourquoi les échafaudages sont soumis à certaines règles de conception (stabilité, charge admissible, garde-corps, planchers, moyens d'accès...) ou de mise en œuvre, qui prévoient notamment la formation des utilisateurs, monteurs et vérificateurs.

À ce titre, le Code du travail (article R. 4323-69) précise que « les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une formation adéquate

et spécifique aux opérations envisagées ». La recommandation R 408<sup>1</sup> pour les échafaudages de pied (parue en 2004) et la recommandation R 457<sup>2</sup> pour les échafaudages roulants (parue en 2011) définissent des référentiels de compétences pour les responsables du montage, de la vérification et de la maintenance des échafaudages, ainsi que pour ceux qui les utilisent. La recommandation R 408 inclut également les exigences liées à la conception.

### Une certification des formateurs articulée autour de la démarche d'habilitation

Depuis 2017, l'INRS, en partenariat avec l'Assurance maladie – Risques professionnels (AM – RP) et le Syndicat français de l'échafaudage, du coffrage et de l'étalement (SFECE), développe des formations à destination des salariés utilisant des échafaudages dans le cadre de leur activité. Deux dispositifs dédiés aux différentes activités ont été déployés, pour les échafaudages de pied, d'une part, et pour les échafaudages roulants, d'autre part. Ces référentiels de formation ont été construits en s'appuyant sur les recommandations R 408 et R 457 de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam). Ces formations intègrent la prévention de l'ensemble des risques liés aux activités sur différents types d'échafaudages (cadre

et multidirectionnel). Elles mettent l'accent sur une approche pratique, avec 50% à 70% du temps dédié à des mises en situation, au plus proche de la réalité de terrain. Ces formations sont déployées par des organismes de formation ou par des entreprises ayant obtenu les habilitations échafaudage de pied ou échafaudage roulant auprès de l'INRS et du réseau de l'AM – RP.

« À ce jour, on dénombre 63 organismes de formation habilités sur les échafaudages de pied, 44 organismes de formation sur les échafaudages roulants, ainsi qu'une centaine de plateformes pédagogiques, réparties sur le territoire national », précise Anthony Benhora, en charge des dispositifs échafaudages à l'INRS.

### Une démarche de validation des compétences des formateurs

En parallèle du processus d'habilitation et dans le but de renforcer la qualité des formations dispensées par les organismes habilités, une démarche de certification vise la validation des compétences des formateurs à animer des stages échafaudages au nom du réseau de l'AM – RP et de l'INRS. Celle-ci est obtenue notamment après vérification de l'expérience du formateur et passage d'un test d'évaluation des connaissances.



© Grégoire Maisonneuve pour l'INRS/2022



### S'INFORMER SUR LE DISPOSITIF

- Pour tout renseignement sur le dispositif de certification : consulter le document « Référentiel de certification formateur échafaudages » détaillant l'ensemble des étapes. Il est disponible sur le site de l'INRS : <https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html>
- Pour tout renseignement sur les dates de sessions des épreuves certificatives, consulter le site Internet de l'INRS : [www.inrs.fr](http://www.inrs.fr) et renseigner le code du stage : FF1540
- Épreuve certificative pour les formateurs des dispositifs échafaudages R 408 et/ou R 457 - Calendrier des stages de l'INRS. Accessible sur : [https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=FF1540\\_2024](https://www.inrs.fr/services/formation/doc/stages.html?refINRS=FF1540_2024)

selon les recommandations de la Cnam. Fin 2023, une centaine de formateurs ont obtenu la certification. À ce jour, ils composent un réseau national agissant pour le compte d'entreprises ou d'organismes habilités et forment des professionnels au montage, à l'utilisation, à la vérification et au démontage des échafaudages, tels que la réglementation le recommande. Ainsi, depuis 2017, plus quinze mille personnes ont été formées.

### Prévention et pédagogie au cœur de la certification du formateur échafaudage

Quatre étapes successives jalonnent le parcours de certification du formateur par l'INRS et les Carsat/Cramif/CGSS : un dossier de candidature pour attester des prérequis nécessaires et entrer dans le parcours, une session de présentation des dispositifs incluant une évaluation des connaissances en prévention des risques, un test d'évaluation des compétences techniques, et enfin, l'animation d'une séquence de formation devant un jury (Cf. Figure 1).

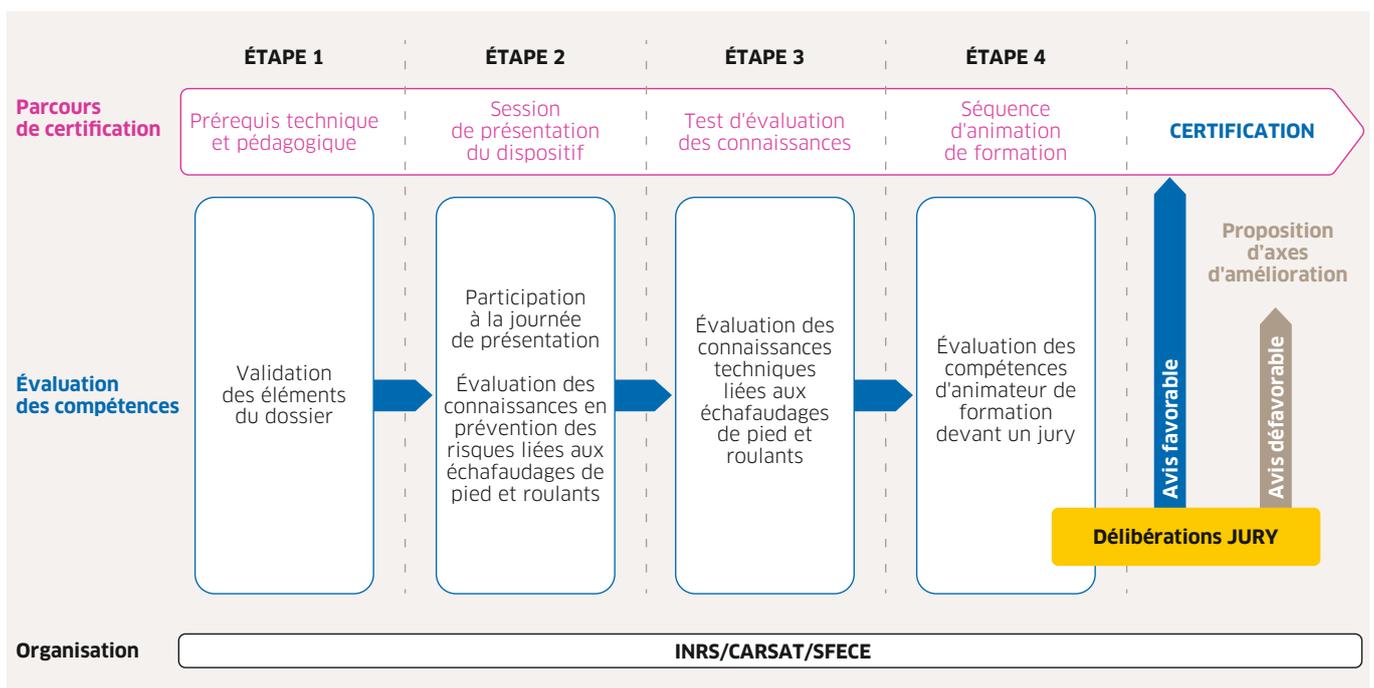
Ce processus vise à confirmer les savoir-faire techniques et pédagogiques dans le domaine des échafaudages, indispensables pour assurer des formations de qualité.

« Les attendus de la certification se situent bien entendu autour de la capacité des candidats à mobiliser leurs compétences et connaissances techniques, qui sont des prérequis incontournables », indique Frédéric Nordera, contrôleur de sécurité à la Carsat Bourgogne-Franche-Comté et membre du jury de certification. « De nombreux candidats sont des professionnels aguerris, mais ce qui va les

« Pour un formateur, s'engager dans une démarche de certification repose sur un double intérêt : valoriser ses compétences professionnelles et bénéficier d'une reconnaissance nationale », ajoute Anthony Benhora.

La certification de formateurs répartis sur tout le territoire représente un enjeu fort pour pouvoir dispenser les formations échafaudages de pied ou roulants auprès des professionnels de terrain,

↓ FIGURE 1  
Formation FF1540 : Étapes du parcours de certification. Extrait du référentiel de certification formateur échafaudages.



distinguer lors de l'épreuve finale, c'est leur capacité à animer la formation en intégrant la prévention des risques professionnels », ajoute-t-il.

Les dimensions techniques, pédagogiques et la mobilisation des connaissances en prévention des risques professionnels constituent ainsi les éléments clés de l'obtention de la certification de formateur échafaudage. Franck Henry, chargé de projet formation à l'INRS et membre du jury de certification sur la partie pédagogique, précise à ce propos que « le jury observe comment les principes de prévention sont articulés avec les techniques pédagogiques mises en œuvre, de manière à s'assurer que l'animation de la formation n'est pas seulement orientée autour des gestes techniques de montage ou démontage d'échafaudages ».

### Une opportunité de montée en compétences pour les formateurs

L'obtention de la certification échafaudages fixes ou roulants peut permettre aux formateurs de valoriser des compétences.

Pour Cyril Vanier, formateur à l'Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes (Afp), la démarche entreprise et la certification achevée en 2019 lui ont permis de monter en compétences et de former l'ensemble de ses collègues sur des actions de formation du BTP, ainsi que de répondre à des demandes de formation de la part d'entreprises. « Obtenir la certification de formateur représente à mes yeux un gage de qualité, de reconnaissance au sein du réseau et m'a permis de devenir référent échafaudages pour l'Afp au niveau national », déclare-t-il.

C'est également dans cette perspective que Kelly Patras, 28 ans, titulaire d'un baccalauréat professionnel de peintre en bâtiment, s'est lancée dans cette démarche sur les conseils de sa responsable, alors qu'elle exerçait depuis quelques années seulement. Elle est ainsi devenue l'une des rares formatrices certifiées échafaudages et occupe aujourd'hui de nombreuses responsabilités à BR-Consult, un organisme de formation habilité, situé dans la région parisienne. Dans sa pratique, la prévention tient une place centrale : « Au cours de mes interventions, je m'appuie beaucoup sur des situations concrètes du quotidien afin que les stagiaires identifient les aspects de prévention des risques qu'ils mettent en œuvre sans s'en rendre compte », précise-t-elle.

Depuis qu'ils ont obtenu leur certification, tous deux déclarent avoir pu évoluer dans leur carrière, davantage réfléchir à leurs pratiques professionnelles et avoir pu diversifier leurs activités. Une démarche que tous deux recommandent à leurs homologues, pour qu'ils fassent certifier leurs compétences selon les référentiels nationaux de l'AM – RP et de l'INRS.



© Philippe Castano pour l'INRS/2019

Chaque année, une quinzaine de sessions de certification sont proposées par le département Formation de l'INRS. ●

1. Recommandation R 408 du CTN des industries du BTP, du 10 juin 2004 – Montage, utilisation et démontage des échafaudages de pied. Accessible sur : [https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5338/document/recommandation-r408\\_assurance-maladie.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5338/document/recommandation-r408_assurance-maladie.pdf)
2. Recommandation R 457 du CTN des industries du BTP, du 10 mai 2011 – Prévention des risques liés au montage, au démontage et à l'utilisation des échafaudages roulants. Accessible sur : [https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5350/document/recommandation-r457\\_assurance-maladie.pdf](https://www.ameli.fr/sites/default/files/Documents/5350/document/recommandation-r457_assurance-maladie.pdf)

### POUR EN SAVOIR +

- Extrait du dossier Web de l'INRS/Risques/Chutes de hauteur. Accessible sur : <https://www.inrs.fr/risques/chutes-hauteur/echafaudages-plates-formes-individuelles.html>